

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

1^{er} avril 2008

L'an deux mil huit, le 1^{er} avril à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 25 mars 2008.

Nombre de conseillers en service : 15

Nombre de membres présents : 14

Présents : L'ensemble des membres en exercice :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Philippe DROUIN, dans l'impossibilité d'assister à la réunion de Conseil Municipal donne en vertu du C.G.C.T. à Monsieur Freddy LEFEBVRE pouvoir pour voter en son nom et place aux différents points inscrits à l'ordre du jour de ladite séance.

Monsieur Julien MAHIEU est élu secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès Verbal de la Réunion du 16 mars 2008

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui n'ayant fait l'objet d'aucun commentaire est adopté à l'unanimité.

II. Délibération donnant délégation au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée de son mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

1. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics communaux,
2. de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux,
3. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
4. de passer les contrats d'assurance,
5. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions de cimetière,
6. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
7. de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
8. de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
9. de fixer les reprises d'alignement en application du Plan Local d'Urbanisme,
10. d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier

alinéa de l'article L.213-3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal,

11. d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal,
12. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliquées des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal,
13. de donner, en application de l'article L. 324-1 d Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
14. de signer la convention prévue par la quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
15. d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme.

III. Délibération sollicitant les services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'implantation des clôtures mitoyennes

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération en date du 10 janvier 2008 approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la commune d'ACHIET LE GRAND et sollicitant les services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, à savoir les permis de construire, d'aménager et les certificats d'urbanisme.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'implantation de clôtures mitoyennes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire.

IV. Election des Délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal ACHIET BIHUCOURT

La séance ouverte, Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal ACHIET LE GRAND - BIHUCOURT,

Vu l'article des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires auprès du Syndicat Intercommunal ACHIET LE GRAND - BIHUCOURT

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués et que le choix du Conseil Municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un Conseil Municipal, sous réserve des dispositions du deuxième alinéa du II de l'article L.5211-7.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de Bulletins :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité Absolue :	8

Ont obtenu :

- Bernard DENNE	15
-----------------	----

- Freddy LEFEBVRE 15
- Jean-Pierre PEREZ 15

DESIGNE :

- A. Bernard DENNE
- B. Freddy LEFEBVRE
- C. Jean-Pierre PEREZ

V. Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le nombre de membres au Conseil d'Administration du C.C.A.S. est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut être d'une part supérieur à 16 et d'autre part inférieur à 8. Ce nombre doit être pair puisqu'une moitié des membres est nommée par le Conseil Municipal et l'autre moitié désignée par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de fixer à 12 le nombre de membres du Conseil d'administration
- procède en son sein à l'élection de ces membres :

Sont ainsi désignés :

Alain CHAUSSOY
 Bernard DENNE
 Sylvie LOQUET
 Jean-Pierre PEREZ
 Daniel WARNIER
 Cathy WILLAEY

Monsieur le Maire propose de désigner comme membres extérieurs :

Georges BOISLEUX
 Françoise CHAUSSOY
 Paulette CORMAN
 Georges CRAMPON
 Brigitte DENNE
 Michel MAGNIEZ

VI. Désignation de la Commission d'Appel d'Offres

VU les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le Maire, Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

DECIDE de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres Titulaires :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de Bulletins : 15
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 15
 Majorité Absolue : 8

Ont obtenu :

- Bernard DENNE 15
- Alain CHAUSSOY 15
- Jean-Pierre PEREZ 15

Membres Suppléants :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de Bulletins : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité Absolue : 8

Ont obtenu :

- Daniel WARNIER 15
- Philippe LOURDEL 15
- Christophe DOSSET 15

VII. Désignation de la Commission des Impôts

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1 650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le vendredi 16 mai 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Jean-Pierre PEREZ	Philippe LOURDEL
Daniel WARNIER	Jean-Michel VERDEZ
Edmond GODON	Didier VANDEVIVERE
Paul COPIN	Georges JAILLOUX
Michel FICHEUX	Julien MAHIEU
Hervé VANDEVIVERE	Karine THOMAS
Alain CHAUSSOY	Marie-Thérèse MOREL
Jacques FERBUS	Françoise CHAUSSOY
Christophe DOSSET	Freddy LEFEBVRE
Valérie RIVAUX	René HANON
Maryse MOURONVAL	Daniel LAVOISIER
Didier LABOURE	Françoise CHATELAIN

VIII. Désignations des Commissions Communales

- *Révision des Listes Electorales :*

Bernard DE REU

Délégué de l'Administration :

Edmond GODON

Délégué de Justice : Michel FICHEUX

- *Chambre d'Agriculture* : Philippe LOURDEL

- *Chambre de Commerce* : Bernard DE REU

- *Chambre des Métiers* : Freddy LEFEBVRE

- *Prévention Routière* : Pascale TARD

- *Commission « Animation et Loisirs »*

Alain CHAUSSOY
Philippe DROUIN
Sylvie LOQUET
Philippe LOURDEL
Christophe DOSSET

Brigitte DENNE
Françoise CHAUSSOY
Hervé VANDEVIVERE
Marie-Thérèse MOREL
Jean-Pierre PEREZ

- *Commission « Budget et Finances »*

Alain CHAUSSOY
Bernard DENNE
Christophe DOSSET
Julien MAHIEU
Daniel WARNIER

- *Commission « Environnement, Urbanisme et Travaux »*

Bernard DENNE
Alain CHAUSSOY
Jean-Pierre PEREZ

Philippe DROUIN
Christophe DOSSET
Didier VANDEVIVERE

- *Commission « Sport et Vie Associative »*

Alain CHAUSSOY
Freddy LEFEBVRE
Pascale TARD

Julien MAHIEU
Didier VANDEVIVERE

- *Commission « Culture et Vie Scolaire »*

Alain CHAUSSOY
Marie-Thérèse MOREL
Cathy WILLAEY

Pascale TARD
Christophe DOSSET

Adjoint Délégué aux Ecoles : Alain CHAUSSOY

- *Commission « Communication et Information »*

Alain CHAUSSOY
Philippe DROUIN
Pascale TARD
Christophe DOSSET

Josiane DROUIN
Luce DESSENNE
Céline WARLOP

- *Commission « Commerce et Artisanat »*

Bernard DENNE
Christophe DOSSET
Freddy LEFEBVRE

Régis THOMAS
Hervé VANDEVIVERE
Aurore LESAGE

- *Commission « Jumelage et patrimoine »*

Bernard DENNE
Philippe DROUIN
Freddy LEFEBVRE

Michel CHABANE
Adrienne HELLE
Jean-Marc LANCIAL

- *Commission « Prévention Routière, Circulation et Stationnement »*

Alain CHAUSSOY
Daniel WARNIER
Pascale TARD
Christophe DOSSET
Marie-Thérèse MOREL

Jean-Pierre KALDONSKI
Mickaël CHABANE
Patrice CABAN
Gérard DHALLUIN

- *Commission « Relation entre Générations » (jeunesse, personnes âgées, handicapés)*

Sylvie LOQUET
Marie-Thérèse MOREL
Cathy WILLAEY

- *Représentant de l'Association Foncière de Remembrement* : Julien MAHIEU

- *Relation avec le Logement Rural* : Bernard DE REU

- *Représentant de la commune à l'Association « Les Coquelicots »* :

Brigitte DENNE

- *Comité de Gestion*

Jean-Pierre PEREZ
Freddy LEFEBVRE
Pascale TARD
Julien MAHIEU
Didier VANDEVIVERE

Frédéric HAVET
Francis PEREZ
Hervé VANDEVIVERE
Jean-Louis RIVAUX
Lucienne DEVASSENNE
Michel FICHEUX

IX. Création d'un poste d'Adjoint Administratif occasionnel

Monsieur le Maire rappelle également les conditions dans lesquelles les communes peuvent recruter des agents non titulaires.

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil Municipal que Madame Véronique MAGNIEZ a démissionné de son poste en date du 04 février 2008.

Compte tenu du surcroît de travail occasionné par les élections municipales, la préparation des divers budgets (budget général, budget annexe, budget du C.C.A.S.), un retard dans la gestion administrative courante s'est accumulée, notamment en urbanisme (transmission des demandes de certificat d'urbanisme, déclaration préalable), en état civil (transmission des actes d'état civil), rédaction de courriers aux administrés.

Afin de renforcer les services administratifs, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de créer un emploi de non titulaire sur le foncement de l'article 3 (alinéa 2) de la loi du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide :

- de créer l'emploi administratif non titulaire par référence à l'article 3 (alinéa 2) de la loi du 26 janvier 1984 ayant les caractéristiques du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.
- de fixer la durée hebdomadaire de travail à 30 heures,
- que la rémunération de l'intéressé sera basée sur l'indice brut 281,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail prévu pour une durée de trois mois.

X. Divers

U.S.A.B.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un projet de fusion de l'Union Sportive Achiet Bihucourt avec l'A.J.A. qui regroupera ainsi les clubs de football d'Achiet le Grand, Bucquoy et Hébuterne.

Les entraînements se feraient sur les sites des diverses communes.

Achiet le Grand accueillera notamment les pré débutants, les débutants et les poussins. Cette fusion permettrait de rassembler plus de bénévoles et faciliter ainsi les déplacements des joueurs lors des rencontres.

Monsieur Bernard DENNE précise à l'assemblée que l'U.S.A.B. est d'abord une association omnisport qui a été créée pour développer la pratique du sport sur les communes d'Achiet le Grand et Bihucourt. Elle est financée par le Syndicat Intercommunal ACHIET BIHUCOURT qui lui-même reçoit une subvention des communes d'Achiet le Grand et de BIHUCOURT pour prendre en charge l'entretien du terrain de football, diverses réparations et les investissements.

Si cette fusion se réalise, Monsieur Bernard DENNE souhaite garder le même fonctionnement financier.

Une réunion d'information est prévue le vendredi 04 avril 2008 à 19 h 30.

Vie Achiétoise

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission « Communication et Information » doit se réunir prochainement pour travailler sur le projet d'un nouveau journal communal.

*Maison sise
25 rue de la
Mairie*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la signature de l'acte de vente de la maison située à côté de la Mairie, propriété de Mr et Mme BOCQUET sera effective dès que le notaire aura reçu l'avis des domaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.